

Compenser ses émissions de CO₂ d'un simple clic

Zurich, le 11 mars 2022 – Dès à présent, les client-es peuvent compenser sur Migros Online les émissions produites par leurs achats. Le montant de cette contribution climatique volontaire est reversé au Fonds M pour le climat, qui finance des projets de protection du climat tout au long de la chaîne d'approvisionnement de Migros. De ce fait, Migros peut avoir une influence directe sur ses activités de protection de l'environnement.

Consommation et climat entretiennent des relations complexes et bon nombre de client-es de Migros souhaitent adopter une consommation plus durable. Migros leur permet maintenant de compenser d'un simple clic lors du règlement sur Migros Online les émissions de CO₂ occasionnées par leurs achats. Après le lancement du projet pilote sur Migros Online, Migros prévoit dans un second temps d'étendre cette fonction aux achats effectués avec l'application.

L'argent collecté via cet engagement est reversé au Fonds M pour le climat. Grâce à ce fonds, Migros finance des projets de protection du climat tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, avec myclimate, une fondation qui donne des conseils en matière de protection climatique. À titre d'exemple, on peut citer un projet agroforestier mis en place dans une coopérative de cacao en Côte d'Ivoire ou la transformation de la riziculture en Thaïlande afin de la rendre plus respectueuse du climat. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

De la production à l'élimination

La compensation sur Migros Online couvre toutes les émissions de CO₂ générées par la fabrication des produits, leur transport jusqu'aux centrales de distribution ainsi que la fabrication et l'élimination des matériaux d'emballage. Pour les articles dits non alimentaires, le prix inclut aussi l'élimination du produit. Actuellement, Migros compense déjà les émissions occasionnées dans les magasins et les centres d'exploitation ainsi que par le transport des marchandises, du centre logistique aux magasins. Comme le transport des achats en ligne est déjà compensé par le partenaire de livraison La Poste, il n'entre pas dans le calcul une deuxième fois.

Un centime pour un kilo de bananes

La contribution climatique d'un produit est calculée selon une formule qui tient compte du poids de l'article, de la valeur des émissions de CO₂ par groupe de produits et du prix de compensation. Le panier affiche la somme totale des contributions climatiques de chaque produit. Le bilan carbone est calculé par groupe de produits et non pas par produit. Concrètement, cela signifie, par exemple, que la même valeur s'applique à toutes les pommes. Pour chacun de ces groupes de produits, [treeze](#), société spécialisée dans les écobilans, et [Intep](#), société de conseil et de recherche, ont établi un écobilan détaillé de toute la chaîne de valeur. Ces chiffres ont été contrôlés par myclimate. Selon la formule utilisée, la compensation d'un kilo de bananes s'élève ainsi à 1 centime, celle d'un litre de lait à 4 centimes et celle de 400 grammes de viande de bœuf à 30 centimes.

MEDIEN-INFORMATION
INFORMATION AUX MÉDIAS
INFORMAZIONE STAMPA
PRESS RELEASE

MIGROS

Informations complémentaires:

Service de presse de la Fédération des coopératives Migros, tél. 058 570 38 38, [me-
dia@mgb.ch](mailto:media@mgb.ch)